



COMMUNIQUE DE PRESSE Nr. 1/2017

---

## **Action ciblée d'un membre de l'UIC en Belgique contre les contrefaçons de palettes estampillées « EUR »**

(Paris, le 10 Janvier 2017) Suite à des présomptions confirmées, l'Union internationale des Chemins de fer (UIC), via son membre autrichien Rail Cargo Austria AG, a lancé le 19 décembre 2016 une action à l'encontre d'une société belge en concertation avec les autorités belges compétentes, en particulier SPF (Service Public Fédéral), l'Economie et de l'organisme de vérification SGS Germany. Plusieurs milliers de fausses palettes estampillées « EUR » ont été découvertes à cette occasion. L'utilisation de ces contrefaçons représentant un risque pour la sécurité, elles ont été immédiatement saisies par les autorités compétentes.

Cette action contre les faussaires internationaux a été un franc succès pour l'ensemble des parties prenantes, dans la mesure où plusieurs milliers de palettes « EUR » ont pu être saisies. Outre ces palettes « EUR », on a trouvé environ 2000 palettes EPAL de qualité défectueuse ou contrefaites, lesquelles ont également été saisies. L'organisme SGS Germany s'est emparé sur place de toutes les contrefaçons de palettes « EUR » et le SPF belge en a immédiatement interdit l'utilisation. L'enquête effectuée in situ par les autorités a montré que le directeur de la société dispose d'une licence EPAL et qu'il est en même temps membre du directoire de l'association allemande pour la qualité des palettes (comité national allemand d'EPAL). Cette intervention a eu le mérite de priver de tout fondement les allégations propagées dans les médias à l'encontre de l'UIC et de ses entreprises membres (EF).

Depuis 55 ans, la marque « EUR » est inscrite par les fabricants de palettes dépositaires de la licence « EUR » dans l'ovale placé sur le plot angulaire droit. Cette marque de qualité atteste le respect du standard UIC correspondant, sachant qu'elle est en même temps une marque d'interchangeabilité dans le cadre du pool "ouvert" des palettes. Avec le concours des autres entreprises ferroviaires membres, l'UIC lance constamment des actions d'envergure dans divers pays pour garantir la qualité des palettes « EUR » dans l'intérêt des utilisateurs.

Les contrefaçons de palettes « EUR » représentent un risque considérable pour la sécurité des utilisateurs et du transport, c'est pourquoi les entreprises ferroviaires membres manifestent une grande sévérité vis-à-vis des contrefacteurs, car ces entreprises ne sont pas seulement les concédants et les réparateurs des palettes « EUR », mais ils en font usage eux-mêmes pour les manutentions et le transport de marchandises.

Pour garantir la qualité voulue dans le cadre du pool "ouvert" des palettes, le concours et l'appui de tous les utilisateurs présents sur le marché apparaissent indispensables. Pour cela, il est essentiel que les utilisateurs se procurent les palettes EUR exclusivement auprès de fabricants détenteurs de la licence.

Des informations plus approfondies figurent sous le lien suivant ou sur la page d'accueil des autres entreprises ferroviaires membres de l'UIC.

[http://www.railcargo.com/de/E-Services/Tarife/Guetertarife/UIC\\_OBB\\_Lizenznehmer.pdf](http://www.railcargo.com/de/E-Services/Tarife/Guetertarife/UIC_OBB_Lizenznehmer.pdf)

**CONTACT:**

**UIC**

Jozef Fazik

[fazik@uic.org](mailto:fazik@uic.org)